

# Affaire Philippe Hategekimana/Manier : le Procureur demande la Cour d'assises

Alain Gauthier

CPCR, 15 avril 2021

Le Procureur a fait connaître hier son réquisitoire dans l'affaire Philippe MANIER, la seule personne soupçonnée d'avoir participé au génocide des Tutsi à être en détention provisoire. Il souhaite que le prévenu soit déféré devant la cour d'assises. La décision finale revient aux juges d'instruction qui devront faire connaître leur Ordonnance de Mise en accusation (OMA).

Le 5 juin 2015, le CPCR déposait plainte avec constitution de partie civile contre un ex-gendarme de Nyanza (province du Sud) « *pour des faits constitutifs de crimes génocide, de complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité* ».

Le 22 septembre 2015, une information judiciaire était ouverte pour les mêmes faits, les juges ajoutant « *pour participation à une entente établie dans le but de la préparation de l'un de ses crimes* ». Il sera mis en examen des mêmes chefs.

Nous étant rendus sur les lieux, nous avons pu recueillir le témoignage de près de 40 rescapés qui ont tous souhaité se constituer partie civile.

Pour avoir tenté de fuir au Cameroun après avoir eu connaissance de la plainte, Philippe MANIER, alias BIGUMA, sera incarcéré dès son retour en France, le Cameroun ayant accepté de l'extrader. Dans la mesure où le prévenu est en détention provisoire, et cette détention ne pouvant aller au-delà de quatre ans, ce dossier devrait devenir prioritaire.

Il ne faudrait pas toutefois que les autres affaires soient repoussées aux calendes grecques. Il s'agit de celles concernant Laurent BUCYI-BARUTA, ex-préfet de Gikongoro, les docteurs Sosthène MUNYEMANA et Eugène RWAMUCYO, tous trois déférés devant la Cour d'assises, sans oublier l'affaire Claude MUYIMANA dont le procès, reporté à deux reprises, devrait se dérouler du

22 novembre au 17 décembre aux assises de Paris. bat continue!

Pour information, le CPCR vient de se constituer partie civile dans trois nouveaux dossiers et s'apprête à déposer une nouvelle plainte. Le com-

*« Celui qui combat peut perdre  
mais celui qui ne combat pas a déjà  
perdu »* B. BRECHT

**Alain GAUTHIER, président du CPCR**